

5.6 Retraites

En fin d'année 2011, 15,3 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français. Cet effectif progresse de 1,4 % par rapport à la fin 2010, soit 211 000 personnes supplémentaires contre 360 000 personnes par an en moyenne entre 2006 et 2010. Ce ralentissement s'explique principalement par la réforme des retraites de 2010 qui repousse progressivement l'âge légal d'ouverture des droits, à partir de juillet 2011. Le régime général des salariés du privé géré par la **caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)** est le régime le plus important en termes d'effectifs avec 13,1 millions de bénéficiaires d'un droit direct ou dérivé au 31 décembre 2011.

Le montant moyen de la **pension** de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1 256 euros mensuels en décembre 2011, soit 3,2 % de plus qu'à la fin de 2010. Il croît entre 2006 et 2011 au rythme annuel moyen d'environ 1 point de pourcentage en plus de l'inflation. Cette croissance résulte de l'évolution des pensions des personnes déjà retraitées ainsi que du renouvellement de la population de retraités. Le mécanisme de remplacement des retraités les plus âgés, décédés en cours d'année, par de nouveaux retraités disposant généralement de carrières plus favorables et de pensions en moyenne plus élevées, est qualifié « d'effet de noria ». Ce dernier est particulièrement marqué pour les femmes dont le montant moyen de pension de droit

direct s'élève à 932 euros mensuels contre 1 603 euros pour les hommes.

À la faveur de l'amélioration du niveau des pensions de retraite, le nombre d'allocataires du **minimum vieillesse** a régulièrement diminué de 1966 à 2003 et décroît plus lentement depuis 2004. Depuis 2009, les revalorisations exceptionnelles sur quatre ans du minimum vieillesse ont atténué cette tendance à la baisse. Au 31 décembre 2011, 573 000 personnes bénéficient d'une allocation du minimum vieillesse leur permettant d'atteindre un seuil minimal de ressources : **allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV)** ou **allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)**. Une revalorisation au 1^{er} avril 2011 fixe le minimum vieillesse à 742 euros mensuels pour les personnes seules. Cette revalorisation de 4,7 % a permis un gain de pouvoir d'achat de 2,5 % en moyenne sur l'année pour une personne seule.

En complément des régimes obligatoires par répartition, une retraite supplémentaire facultative permet à certains retraités de compléter leurs revenus. En 2011, les produits d'épargne retraite individuels souscrits hors du cadre professionnel représentent 860 000 bénéficiaires d'une rente et trois millions d'adhérents dont plus de deux millions pour le seul **plan d'épargne retraite populaire (PERP)**. Au total, les dispositifs de retraite supplémentaire représentent 156 milliards d'euros d'**encours**. ■

Définitions

Minimum vieillesse : Le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations qui permettent aux personnes âgées de 65 ans au moins (60 ans en cas d'inaptitude au travail ou d'invalidité) disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources. Depuis 2007, pour les nouveaux bénéficiaires, le système d'allocations à deux étages est remplacé par une allocation unique : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

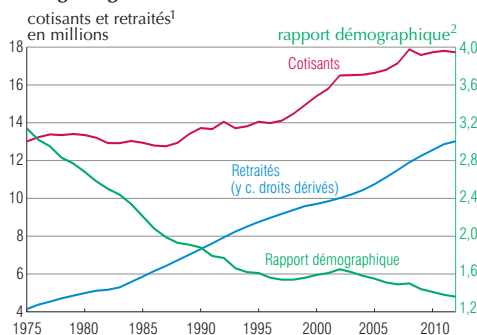
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV), caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), contrats relevant du Code général des impôts (CGI), encours (ou provisions mathématiques), fonds de pension des élus locaux (FONPEL), pension de retraite, plan d'épargne pour la retraite collective (Perco), plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE), plan d'épargne retraite populaire (PERP), PREFON : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le passage de l'emploi à la retraite », *Insee Première* n° 1449, juin 2013.
- « Les retraités et les retraites en 2011 », *collection études et statistiques*, Drees, avril 2013.
- « Retraites : un état des lieux du système français », *Douzième rapport*, Conseil d'orientation des retraites, janvier 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Cotisants, retraités et rapport démographique du régime général de 1975 à 2012



1. Effectifs au 31 décembre jusqu'en 1981, au 1^{er} juillet à partir de 1982.
 2. Nombre de cotisants rapporté au nombre de retraités.
 Note : rupture de série en 2000 pour les retraités suite au dénombrement des comptes anticipés.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : Cnav.

Retraités et bénéficiaires du minimum vieillesse

		en milliers		
Au 31 décembre	2005	2010	2011	
Retraités ayants-droit (e)	13 260	15 080	15 291	
Bénéficiaires du minimum vieillesse	609	576	573	

Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31/12 de l'année pour les retraités ayants-droit ; France entière pour les bénéficiaires du minimum vieillesse.
 Source : Drees.

Montants des encours des dispositifs de retraite supplémentaire facultative fin 2011

	en millions d'euros	
	Montant	en %
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre personnel ou assimilé	35 811	23
PERP ¹	7 508	5
Produits destinés aux fonct. ou aux élus locaux (PRÉFON, COREM, CRH, FONPEL, CAREL-MUDEL) ²	20 950	13
RMC (retraite mutualiste du combattant) ²	7 076	5
Autres contrats souscrits individuellement ³	277	0
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre professionnel	119 931	77
Professions indépendantes (à titre individuel)	27 617	18
Contrats Madelin ¹	23 873	15
Contrats « Exploitants agricoles » ¹	3 744	2
Salariés (à titre collectif)	92 314	59
PERCO	5 000	3
Contrats de type art. 39 du CGI ¹	31 343	20
Contrats de type art. 82 du CGI ¹	2 209	1
Contrats de type art. 83 du CGI (dont branche 26) ¹	47 287	30
PERE ¹	491	0
REPMA, ancien PER « Balladur »	2 299	1
Autres contrats souscrits collectivement ³	3 685	2
Ensemble des dispositifs	155 742	100

1. Estimations obtenues après recalage des données collectées des organismes d'assurances sur les sources FFSA.
 2. La série a été redressée à partir de données estimées.
 3. Champ non constant au sein de la catégorie « autres ».
 Champ : ensemble des contrats en cours de constitution et de liquidation.
 Source : Drees.

Recettes et dépenses du régime général en droits constatés

	en millions d'euros		
	2011	2012	12/11 en %
Cotisations sociales	65 291	67 752	3,8
Cotisations prises en charge par l'État	1 156	913	- 21,0
Impôts et taxes affectés	10 243	11 176	9,1
Transferts entre organismes	5 057	5 277	4,4
Fonds de solidarité vieillesse	19 109	20 704	8,3
Produits divers	900	932	3,6
Total des recettes	101 755	106 754	4,9
Prestations légales	97 863	101 570	3,8
Prestations extra-légales	347	374	7,7
Prestations IEG ¹	1 558	1 584	1,6
Transferts	5 257	5 242	- 0,3
Diverses charges techniques	597	654	9,4
Dotations aux provisions	685	737	7,5
Charges diverses	1 464	1 380	- 5,7
Total des dépenses	107 773	111 540	3,5
Solde	- 6 017	- 4 787	///

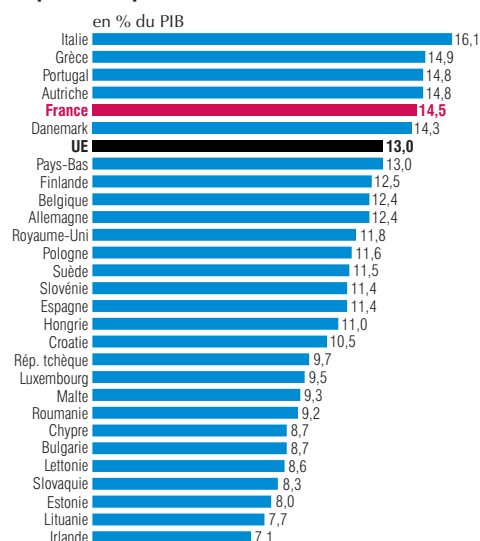
1. Industries électriques et gazières.
 Source : Cnav.

Montant des pensions moyennes brutes

	en %		
	2005	2010	2011
Montant mensuel moyen par retraité, tous régimes confondus (en euros courants)	1 062	1 216	1 256
Évolution annuelle du montant mensuel brut	3,2	1,9	3,2
Évolution annuelle du montant mensuel corrigé de l'inflation ¹	1,6	0,2	0,8

1. Corrigé de l'évolution de l'indice des prix hors tabac pour la France en glissement annuel au 31 décembre de l'année.
 Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.
 Source : Drees.

Dépenses de pensions dans l'UE en 2011



Source : Eurostat.